



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 MARS 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 34
absents représentés : 11
absents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Céline FERREIRA, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Francis LAPÉBIE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à Pascal BRIFFAUD, Mme Nelly BETAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Eric COUREAU a donné pouvoir à Eric KERROUCHE, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel LAUSSU est suppléé par M. Jean-Claude ROCHE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents : Mesdames et Messieurs Delphine BART, Nathalie CASTETS, Cécile CROCHET, Christine GAYON, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Patricia MARS-JOLIBERT, Sabine RICHARD, Hervé BOUYRIE et Arnaud PINATEL.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VILLENAVE



OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-15 ;

VU le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017 annexé à la présente ;

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 mars 2017

Le président

Éric Kerrouche

